

Infolettre

OCTOBRE 2026

Forêts de La Grange et de Notre-Dame La saison de chasse débute le mardi 6 octobre 2026.

Chaque année, l'ONF organise la chasse en forêts domaniales de La Grange et de Notre-Dame. Faute de prédateurs naturels, elle est le seul moyen de réguler les populations de chevreuils et sangliers pour assurer le renouvellement de la forêt.



Une activité limitée dans le temps

Organisée le mardi **en forêt de La Grange**, la chasse débute le 6 octobre 2026. L'ONF prévoit au total 6 journées de chasse.

En forêt de Notre-Dame, la chasse débute le 2 novembre 2026. L'ONF prévoit au total 26 journées de chasse. Pour optimiser les interventions, la forêt se divise en 2 zones :

- > la partie située à l'Est de la RN 104 : louée à une association de chasseurs sélectionnée par l'ONF, la chasse est organisée les lundis et certains jeudis.
- > la partie située à l'Ouest de la RN 104 : fréquentée et complexe (axes routiers, bords de ville, aires d'accueil importantes), l'ONF encadre directement la chasse et l'organise les mardis.

Aucune action n'a lieu les weekends, les jours fériés et pendant les vacances scolaires.

À quoi sert la chasse ?

Les forêts de Notre-Dame et de La Grange comptent **2 types de grands animaux** : sangliers et chevreuils. Dans leurs premières années, les arbres sont fragiles. Herbivores, ces derniers **consomment les bourgeons et les feuilles des jeunes arbres**. Le sanglier, en fouillant le sol à la recherche de nourriture (glands et larves), déracine les plants puis consomme les fruits des arbres. Présents en trop grand nombre, les chevreuils et sangliers compromettent la régénération de la forêt. Les répercussions **dépassent le strict cadre forestier** : accidents routiers, clôtures abîmées et jardins labourés en lisière, dégâts sur les parcelles agricoles.

Sans régulation, les populations décupleraient rapidement. La chasse **limite leur population afin que la forêt puisse se renouveler**. Un plan de chasse, définit le nombre de chevreuils à prélever chaque année.

L'ONF encadre la chasse dans ces forêts domaniales

Ces forêts étant encerclées par la ville et arpentées par les nombreux promeneurs, cyclistes et cavaliers, **l'ONF encadre directement l'activité**.

Pendant cette période, promeneurs, randonneurs, chasseurs, cavaliers et cyclistes **partagent le même espace**. L'ONF invite chacun à **être attentif à la signalisation mise en place** : panneaux d'information et rubanises apposés, voies d'accès coupées. Il est déconseillé de pénétrer dans les sous-bois ainsi que d'emprunter les allées des zones chassées. Ouvrant un périmètre d'environ 100 ha, une traque dure environ 2 heures, puis se déplace ensuite vers un autre secteur du massif forestier. Celui-ci n'est jamais totalement parcouru, laissant en grande majorité des espaces disponibles où les activités de loisirs et de détente peuvent s'exercer.

des dégâts occasionnés à la forêt



Dérèglement
des jeunes pousses
et des semis



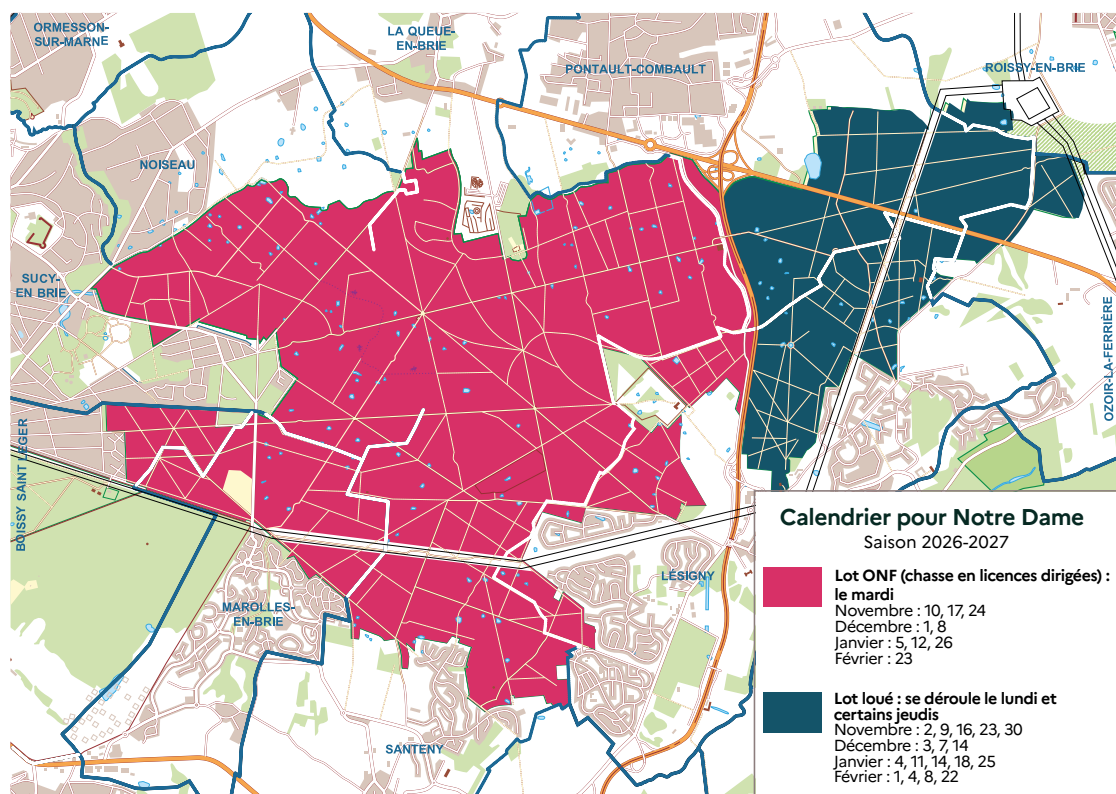
Consommation
de fruits forestiers
(glands...)



Consommation
des bourgeons,
feuilles et aiguilles

Forêt de Notre-Dame

Calendrier et carte des secteurs chassés



Forêt de La Grange

Calendrier et carte des secteurs chassés

Calendrier 2026/2027

OCTOBRE : 6

NOVEMBRE : 3

DÉCEMBRE : 15

JANVIER : 19

FÉVRIER : 2

MARS : 23

